



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 54669

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la répartition des forces mobiles sur le territoire national. Il lui demande à cet égard de bien vouloir lui communiquer la carte d'implantation des unités de CRS et des escadrons de gendarmerie mobile en lui précisant les effectifs de chacun d'entre eux.

Texte de la réponse

L'implantation territoriale des forces mobiles de la police nationale (compagnies républicaines de sécurité - CRS) et de la gendarmerie nationale (escadrons de gendarmerie mobile - EGM) s'appréhende au niveau des zones de défense. Sous réserve de missions dites nationales (protection d'institutions, renforts saisonniers, plan Vigipirate, appui des services territoriaux, missions outre-mer, etc.), leur emploi relève en effet des préfets de zone de défense. Les forces mobiles sont réparties comme suit sur le territoire national. La zone de défense Île-de-France (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) comprend 8 CRS et 19 EGM. La zone de défense Nord (départements 02, 59, 60, 62, 80) comprend 5 CRS et 9 EGM. La zone de défense Ouest (départements 14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85) comprend 9 CRS et 23 EGM. La zone de défense Sud-ouest (départements 9, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86, 87) comprend 12 CRS et 21 EGM. La zone de défense Sud (départements 02A, 02B, 4, 5, 6, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84) comprend 9 CRS et 12 EGM. La zone de défense Sud-est (départements 01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74) comprend 7 CRS et 13 EGM. La zone de défense Est (départements 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90) comprend 11 CRS et 26 EGM. Chacune de ces unités de forces mobiles est composée en moyenne d'un effectif d'une centaine de personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54669

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6864

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10692